

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 avril 2024, à 17 h, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 29 mars 2024, s'est réuni en séance publique sous la présidence de M. Charles-Henri BIANCONI.

En exercice : 15	<p>Etaient présents : BARTOLI Jean-Christophe, Charles-Henri BIANCONI, CESARI Mathieu, CUCCHI Caroline, GIUDICELLI Paul, QUILICHINI Paul, QUILICHINI Pierre, SAMPIERI Jean-Pierre, SANTARELLI Félix, TOMASI Jean-Vincent, VAUTRIN Marie Gabrielle</p> <p>Etaient excusés et représentés par pouvoir : ANTONETTI Jean-Pierre, BERQUEZ QUILICHINI Zélia</p> <p>Etaient absents : MANICCIA Christophe, POLVERINI Jérôme</p> <p>Secrétaire de séance : Jean-Christophe BARTOLI</p> <p>Le quorum étant réuni, le Conseil municipal peut valablement délibérer.</p>
Présents : 11	
Votants : 13	

Objet : Versement d'une subvention de fonctionnement du budget commune vers le budget assainissement

Vu les articles L. 2224-1 et 2 du code général des collectivités territoriales,

Vu les délibérations 2024-22 et 2024-24 en date du 14/04/2023 approuvant le budget principal M 57 et le budget annexe assainissement M 49.

Considérant les recettes nulles et le besoin de prendre en compte les amortissements des équipements et de l'emprunt sur le budget assainissement.

Il est proposé d'autoriser une subvention de fonctionnement du budget principal vers le budget annexe.

Ce montant fera l'objet d'une inscription sur ces deux budgets.

Cette subvention sera imputée en dépense et en recette comme présenté dans le tableau suivant :

	CHAPITRE	ARTICLE	NATURE	MONTANT
Budget principal M 57	FONCTIONNEMENT			
	65	65736221	Subvention aux budgets annexes	28 820,44 €

	CHAPITRE	ARTICLE	NATURE	MONTANT
Budget annexe M 49	FONCTIONNEMENT			
	77	7741	Subvention de la collectivité de rattachement	28 820,44 €

Ouï cet exposé,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article unique : d'approuver la subvention de fonctionnement du budget commune vers le budget annexe assainissement d'un montant de 28 820,44 €.

Voix POUR :	13
Voix CONTRE :	
ABSTENTION :	
NON PARTICIPATION :	

Affichée et transmise en Préfecture le : 12/04/2024	Fait et délibéré à Pianottoli-Caldarello, le 11 avril 2024, Ont signé au registre tous les membres présents. Pour extrait conforme, le Maire, Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 12/04/2024 Le Maire, Charles-Henri B...
---	--

